



Envoyé en préfecture le 26/06/2024
 Reçu en préfecture le 26/06/2024
 Publié le 27/06/2024
 ID : 059-215904913-20240620-DELIB240622-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du NORD
 Arrondissement de VALENCIENNES - Canton de SAINT-AMAND-LES-EAUX
 Extrait du Registre aux Délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 20 juin 2024

Le Conseil Municipal de RAISMES s'est réuni en Mairie, sur convocation régulière en date du 11 juin 2024 au salon d'honneur de l'hôtel de ville et sous la Présidence d' Aymeric ROBIN, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 33	Présent(s) : Aymeric Robin, Sylvia Potier, Patrick Trifi, André Kaczor, Nadine Cochy, Eric Warmoes, Jean-Paul Mottier, Annette Bramme, Lætitia Millecamp, André Couplet, Marie-Josée Paillousse, Jeanne Barbieux, Patrick Evrard, Jean-Paul Birembaut, Jean-Marc Looten, Eric Monchicourt, Jérôme Ibanez, Marie-Louise Nassar, Eric Tounsi, Carine Florent, Émeline Kessler, Véronique Hubert, Florian Renard, Mélissa Boucher, Raphaël Delcroix, Maklouf Bouaoud, Philippe Lambert	
Présents 27 / 33 Pouvoirs : 04 / 33		
Votants 31 / 33		
Secrétaire de séance Florian Renard	Absent (es) excusé (es) ayant donné pouvoir à : Karine Lippert à Aymeric Robin, Agathe Mahmoudi à Annette Bramme, David Belurier à Véronique Hubert, Hayette Ait Kaddour à Carine Florent	
	Absent (es) excusés (es) : Eddy Zdziech, Jean-Claude Priez	Absent (es) :
DELIBERATION 2024.06.22	Programmation définitive Engagements quartiers 2030 – Appel à projet 2024	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy,

Vu la délibération cadre du Conseil Régional n°2023-01515 du 5 octobre 2023, relative au cadre d'intervention régional en faveur des habitants des quartiers de la Politique de la Ville 2024-2030,

Vu le Projet de Territoire de La Porte du Hainaut 2024-2044 adopté par le Conseil Communautaire le 16 octobre 2023, articulé autour de la finalité partagée « Investir dans la santé, le bien-être et l'épanouissement des populations au service du développement humain »,

Vu la délibération D24071 en date du 8 avril 2024, portant approbation du Contrat de Quartier 2030 de La Porte du Hainaut 2024-2030,

La loi Lamy susvisée fixe les objectifs de la politique de la ville et portait l'ambition d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

En 2024 une nouvelle contractualisation s'impose, dénommée « Contrat Quartiers 2030 », la loi Lamy reste le cadre prévalant pour l'écriture de ce nouveau cadre d'intervention de la politique de la ville. La circulaire du 31 août 2023 est venue préciser le calendrier et les modalités d'élaboration de ces contrats de nouvelle génération d'une durée de 6 ans, soit la période 2024-2030.

Le contrat de ville détermine le cadre partenarial dans lequel s'inscrivent les interventions des signataires dans les quartiers prioritaires, en mobilisant leurs moyens de droit commun et des dispositifs et crédits spécifiques politique de la ville lorsque les besoins le nécessitent : la Région, le Département, la Caisse d'Allocations Familiales, l'Agence Régionale de Santé, l'Éducation Nationale, les bailleurs sociaux, France Travail et la Mission Locale.

La liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville est fixée par le décret du 28 décembre 2023 et concerne pour le territoire de La Porte du Hainaut 12 quartiers et 10 communes. Une géographie complémentaire définie par la CAPH est venue compléter cette liste en incluant les anciens quartiers de « veille active » et des territoires infra-communaux identifiés par leurs réalités socio-économiques équivalentes aux critères nationaux déterminés par la loi.

Les priorités du Contrat Quartiers 2030 se déclinent en 6 orientations thématiques et 6 principes transversaux :

Envoyé en préfecture le 26/06/2024

Reçu en préfecture le 26/06/2024

Publié le

ID : 059-215904913-20240620-DELIB240622-DE

S²LOW

Les 6 orientations thématiques sont :

- Accompagner vers l'emploi les publics les plus en difficultés
- Améliorer la santé des habitants
- Favoriser les parcours de réussite éducative
- Soutenir une transition écologique juste et équitable
- Garantir la tranquillité publique, prévenir et lutter contre les violences intra familiales,
- Améliorer le cadre de vie et le logement

Les 6 principes transversaux sont :

- Encourager la participation citoyenne
- Lutter contre l'illettrisme et l'illectronisme
- Lutter contre toutes les discriminations et encourager l'égalité femmes-hommes
- Encourager les démarches d'aller-vers et de médiation
- Favoriser l'inclusion numérique
- Encourager l'accès au sport et à la culture

Considérant que la commune de Raismes compte 4 quartiers prioritaires que sont Arenberg, Brunehaut, Sabatier, rives De l'Escaut et une géographie complémentaire : Vicoigne,

Considérant que la commune de Raismes a participé à l'élaboration du Contrat de Ville,

Considérant que les communes sont les acteurs principaux de la mise en œuvre dudit contrat au travers des programmations annuelles et pluriannuelles et qu'elles peuvent dans ce cadre mobiliser les crédits correspondants,

Considérant que ce contrat sera complété par une déclinaison communale appelée Projet de quartier et des conventions d'utilisation de l'abattement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties conclues par la commune et le bailleur,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le Contrat Quartiers 2030 pour la période 2024-2030

AUTORISE le Maire à signer ledit contrat et ses avenants à venir

AUTORISE le Maire à prendre tous les engagements juridiques et comptables liés au Contrat Quartiers 2030

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,
Le Maire
Aymeric ROBIN

